



Frelons asiatiques

La F.A.Q.



Frameries
Environnement

L'équipe de Frameries Environnement, en collaboration avec les apiculteurs locaux, a mis en place un plan de lutte contre la prolifération de frelons asiatiques.

En 2026, la commune de Frameries a décidé de s'appuyer sur les forces locales afin de mener cette stratégie de lutte.

La présente Foire Aux Questions (F.A.Q.) liste les points les plus fréquents et permet d'apporter des réponses à bon nombre d'interrogations des citoyens confrontés à ces frelons asiatiques.

COMMENT LA COMMUNE COMPTE-T-ELLE LUTTER CONTRE LA PROLIFÉRATION DES FRELONS ASIATIQUES ?

=> Notre stratégie s'appuie sur 3 piliers :

1/ La communication

2/ Le piégeage

3/ La neutralisation des nids



COMMUNICATION

1/ Où trouver les informations relatives aux frelons asiatiques ?

Les informations sont diffusées sur plusieurs canaux différents :

- => D'abord via le groupe Facebook « **Signale ton Frelon 7080** » (cfr illustration ci-dessous) ! Ce groupe est géré et administré par les apiculteurs qui collaborent avec la commune dans le cadre de la traque des frelons asiatiques sur l'entité.
- => Ensuite chaque trimestre dans le bulletin communal, le « Journal de Frameries ».
- => Bien sûr, sur les différents réseaux de la commune en ligne. Site web, page Facebook, compte Instagram, etc.
- => Enfin, les informations officielles au niveau wallon se retrouvent sur le site internet suivant : <https://biodiversite.wallonie.be/frelon>

Le groupe Facebook « Signale ton frelon 7080 » permet une meilleure coordination de la traque aux frelons asiatiques à Frameries



2/ Quelle est la stratégie mise en place ?

Cette année 2026 constitue la première année de la collaboration entre la commune et les apiculteurs locaux. Il s'agira d'assurer - **en priorité** - une campagne de piégeage autour des ruchers (5 ont été recensés officiellement à Frameries). Concrètement, 12 pièges seront placés dans un rayon d'1km autour d'un rucher, en collaboration avec des riverains bénévoles.

En parallèle, la neutralisation (par un opérateur agréé) des nids signalés sera réalisée en vérifiant 3 choses importantes :

- obtenir l'accord du propriétaire ;
- que le nid n'ait pas été déjà neutralisé ;



- qu'il s'agisse bien d'un nid de frelons asiatiques.

Les nids situés dans le rayon d'1km autour des ruchers devraient quant à eux être pris en charge par la Région Wallonne par l'intermédiaire des sections apicoles.



=> A noter que les nids « **prioritaires** » seront directement détruits.

En effet, la Région wallonne, qui prenait systématiquement en charge la destruction de tous les nids a adapté sa stratégie de lutte. Dès lors, des règles ont été établies afin de mener une gestion raisonnée à long terme.

La neutralisation d'un nid a lieu si celui-ci pose une menace directe à la sécurité publique ou lorsque la survie de ruchers à proximité est menacée.

3/ Comment déterminer la menace posée à la santé humaine ?

Pour déterminer si le nid est une menace pour la santé humaine, plusieurs facteurs sont à prendre en compte :

- ⇒ Est-ce que des personnes sensibles sont présentes à proximité (école, maison de retraite, personne allergique au venin d'hyménoptère,...) ?
- ⇒ Est-ce que le nid se trouve à une hauteur rendant négligeable le risque de piqures fortuite (>5m) ? On considère que si le nid est situé à une hauteur supérieure à 5 m, il y a peu de chance que les frelons s'attaquent aux personnes circulant aux alentours et il n'est normalement pas nécessaire de le faire neutraliser.
- ⇒ Est-ce que le nid risque d'être dérangé par des travaux (élagage de l'arbre si le nid est dans un arbre, par exemple) ?

4/ La communication sera réalisée tout au long de l'année et notamment après des étapes clés comme le piégeage de printemps par exemple.

Par ailleurs, un achat groupé de piège a été lancé (avant l'arrivée du printemps) pour celles et ceux qui souhaitent acquérir un piège de qualité à prix avantageux. Les acheteurs se verront également indiquer les conseils avisés des apiculteurs quant au suivi du piège.

Un bilan de la première année sera tiré et la stratégie pourra être revue ou élargie, selon les résultats.

PIÉGEAGE

1/ A quelle période doit-il être mis en place ?

Le piégeage de printemps doit être mis en place de la mi-mars à la mi-mai, période durant laquelle les futures fondatrices vont sortir de dormance et être à la recherche de sucre ou de nectar pour reconstituer leurs réserves.

Le piégeage de printemps débute avec l'arrivée de températures égales ou supérieures à 15°C sur plusieurs jours et se termine généralement vers la fin mai, période à laquelle les fondatrices ne quittent plus les nids étant donné l'arrivée des premières ouvrières.

- ⇒ **Hormis pour les ruchers, le piégeage en dehors de cette période n'a plus d'intérêt et de raison d'être.**



2/ Comment prendre part au piégeage ?

Contactez les apiculteurs en utilisant exclusivement le groupe Facebook dédié, qui est géré par les apiculteurs locaux : « Signale ton Frelon » !

Fournissez-leur vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, mail). **Si vous êtes situé à proximité d'un rucher**, vous serez invité à prendre part à la stratégie de piégeage.

Si, et seulement si, vous n'êtes pas en mesure de les contacter via le groupe Facebook, vous pouvez alors passer un appel au numéro de téléphone suivant 0474/358797 [*uniquement en semaine entre 17h et 19h*]

3/ Concrètement qu'est-ce que cela implique ?

Un piège de type Yasaeng (cf. ci-dessous) sera mis à disposition pour la campagne de piégeage du printemps 2026 autour des ruchers sélectionnés. La signature d'un document sera demandé car le piège sera récupéré par la suite, en fin de période de piégeage afin d'en recenser les fondatrices piégées et entretenir celui-ci. Toutes les informations vous seront fournies par les apiculteurs.

Exemple de piège de type « Yasaeng ». Ces pièges sont recommandés par les spécialistes de la traque aux frelons asiatiques.



Dans les grandes lignes, vous devrez :

- ⇒ Installer le piège à l'endroit convenu avec les apiculteurs ;
- ⇒ Recharger le piège en appât (mélange constitué de sirop de cassis, bière bon marché et éventuellement du jus de raisin) à acheter par le participant ;
- ⇒ Rester attentif à la météo pour apporter un suivi adéquat au piège ;
- ⇒ Ne pas retirer les insectes du piège ;
- ⇒ Le rendre en fin de période de piégeage.



4/ Pourquoi opter pour ce type de piège, qui semble moins répandu que le piège couvercle distribué notamment par d'autres communes ?

La Commune a fait le choix de s'appuyer sur l'expérience des apiculteurs. Ceux-ci ont pu tester et comparer l'efficacité de différents types de pièges depuis plusieurs années. Le piège Yasaeng s'avère, selon eux, bien mieux adapté et très efficace en début de saison en comparaison à d'autres pièges.

Les avantages du piège Yasaeng :

- ⇒ Pas d'accès à l'appât.
- ⇒ Bonne diffusion d'odeurs par les deux entrées opposées et donc attraction plus forte pour le frelon.
- ⇒ Bonne sélectivité par les nombreuses fentes calibrées permettant la sortie de tout insecte, plus petit qu'un frelon, non ciblé par le piégeage. Résultat, une meilleure préservation de la biodiversité.
- ⇒ Possibilité d'adapter des réducteurs sur les entrées pour préserver le frelon européen.

En quelques chiffres :

A titre de comparaison, une étude menée par le Centre de Recherches Agronomiques Wallon (CRA-W) en 2025 a permis la capture de 1933 fondatrices avec 5672 pièges couvercles pour lesquels ils ont eu un retour *[sur les 7960 pièges initialement distribués initialement dans toute la Wallonie]*.

A Frameries, 9 pièges Yasaeng ont été placés sur 3 ruchers et chez quelques volontaires en 2025. Résultat : 630 fondatrices avaient été capturées pour la même période... soit presque 1/3 des prises faites pour l'ensemble des pièges couvercles disposé en Wallonie.

Ce sont ces résultats encourageants qui ont poussé la Commune et les apiculteurs à miser sur l'efficacité avec un nombre de pièges réduits plutôt que la distribution gratuite à grande échelle de pièges couvercles dont les résultats restent assez décevants.

5/ Je souhaite acquérir un piège, comment faire ?

Un achat groupé a été lancé par les apiculteurs pour les personnes désireuses d'en acquérir en fin d'hiver. La procédure a été expliquée sur la page Facebook « Signale ton Frelon 7080 ». **Un nouvel achat groupé est lancé actuellement, et valable jusqu'au 5 avril !**

Mais si vous n'avez pas eu l'occasion de participer à l'achat groupé, il existe différents types de pièges : Yasaeng, Good4Bee, piège couvercle, etc.

Ceux-ci sont disponibles dans les boutiques d'apiculture comme *Bijenhof*, *BeeBoxWorld*, etc. pour un prix qui varie entre quelques euros et 40-50 euros selon les modèles.

Quel que soit votre choix, **privilégiez toujours un piège sélectif et évitez les pièges à noyade.**

Dans tous les cas, gardez en tête que ce n'est pas le tout d'installer le piège, il faut en assurer le suivi pour qu'il puisse continuer faire son effet et capturer des frelons asiatiques !

Suivez les recommandations du CRA-W :

<https://www.cra.wallonie.be/uploads/2026/02/instructions-de-piegeage-frelon-asiatique-.pdf>



5/ Je compte poursuivre le piégeage en dehors de la période du printemps, est-ce une bonne idée ?



Non ! Même si cela part d'une bonne intention, pour les citoyens, **aucun piégeage n'est autorisé pendant le reste de la saison** (la sélectivité est faible). Seuls les apiculteurs peuvent effectuer un piégeage directement sur leurs ruchers en été.

NEUTRALISATION

1/ Pourquoi neutraliser des nids si on capture les frelons ?

Une colonie donne naissance à un nombre important d'individus. Le piégeage de printemps est essentiel pour capturer les reines fondatrices qui n'iront pas former, ni de nids ni de colonies.

Toutefois, toutes les futures reines ne sont pas attrapées. Des nids sont donc encore fondés sur le territoire communal. Il est donc essentiel d'intervenir pour limiter la propagation.

2/ Comment se passe la neutralisation des nids ?

Un opérateur agréé injecte une quantité déterminée d'insecticide spécifique dans le nid au moyen d'une perche télescopique. Certaines perches peuvent atteindre plus de 30 mètres. Les frelons présents dans le nid entreront en contact avec la substance et mourront dans les minutes qui suivent.

Le nid est laissé sur place car certains frelons ne sont pas dans le nid au moment de l'intervention mais y reviendront avant la tombée de la nuit. C'est à ce moment-là qu'ils entreront en contact avec le produit laissé dans le nid. Il en est de même pour les larves présentes qui n'auront pas le temps d'émerger, tuées par le produit entretemps.

3/ Combien de nids sont détruits en une année sur Frameries ?

En 2025, **plus de 60 nids ont été neutralisés** à Frameries.

Une carte est tenue à jour afin d'éviter de neutraliser un nid déjà traité ou signalé.

Une réflexion est en cours au niveau du gouvernement wallon afin de pouvoir les signaler et localiser directement via une application.

4/ Comment faire appel aux apiculteurs pour neutraliser un nid présent dans mon jardin ?

Comme évoqué en introduction de cette FAQ, il suffit de les contacter en utilisant exclusivement le groupe Facebook dédié « Signale ton Frelon ».

Si et seulement si vous n'êtes pas en mesure de les contacter via le groupe Facebook, vous pouvez alors passer un appel au numéro de téléphone suivant 0474/358797 [*uniquement en semaine entre 17h et 19h*].

Fournissez-leur vos coordonnées (nom, prénom, adresse postale, numéro de téléphone, mail + une photo si possible).

Dans le cadre de cette convention, le budget consacré à la neutralisation est limité. **Il sera toujours possible de faire appel à un opérateur agréé** à vos frais dont les coordonnées sont disponibles sur le site <https://www.cra.wallonie.be/fr/carte-des-operateurs-frelon-asiatique>.



Toutefois, si la Région Wallonne reconduit la prise en charge des nids autour des ruchers (dans un rayon d'un kilomètre), en plus de la neutralisation par la commune des nids sur le domaine public quand c'est nécessaire et du subside donné aux apiculteurs, ce sont entre 100 et 150 nids qui seront potentiellement neutralisés sur Frameries selon nos estimations.

Attention ! La neutralisation des nids des frelons asiatiques est très dangereuse car elle peut provoquer une attaque en masse des insectes. Elle ne peut être réalisée que par du personnel spécialement formé et équipé pour cette tâche.

5/ Combien ça coûte ?

Dans la limite du budget disponible, l'intervention sera gratuite. Au-delà, il sera toujours possible de faire appel à un opérateur agréé (cf. ci-dessus).

6/ Comment être certain que la personne qui se présente chez moi n'est pas un démarcheur ?

Si elle se présente chez vous, c'est soit parce que vous l'avez contactée, soit parce que c'est un voisin qui a signalé un nid ou encore parce qu'ils l'ont eux-mêmes repéré chez vous.

En cas de doute, demandez-leur de vous présenter une attestation officielle revêtue du logo et du sceau communal ainsi que des signatures de la Directrice Générale et du Bourgmestre pour les apiculteurs de la convention.

Un nid à frelons juché en haut d'un arbre. Une vision devenue presque ordinaire de nos jours à Frameries comme ailleurs.



7/ Si je vois un nid chez mon voisin, pouvez-vous intervenir ?

L'accord du propriétaire ou locataire est nécessaire pour entrer sur le terrain

8/ Si la personne est hospitalisée ?

L'accord du propriétaire ou locataire reste nécessaire pour entrer sur le terrain. Et ce, même si la personne n'est pas présente. C'est aussi valable pour la destruction.

9/ Si le propriétaire ne veut pas donner accès au terrain ?

Pas d'intervention possible sans l'accord du propriétaire ou du locataire.



10/ Frelon asiatique, pas sans risque ! Quelques astuces pour diminuer le risque de piqûre

Il faut éviter de s'approcher à moins de 5 mètres d'un nid de frelon asiatique en période estivale et automnale pour diminuer le risque de piqûre.

Les entrepreneurs de parcs et jardins, les grimpeurs-élagueurs et le personnel en charge de l'entretien des jardins ou de la récolte des fruits seront particulièrement attentifs aux allers et venues de frelons à l'intérieur de la végétation avant de débiter leurs travaux. Pour réduire le risque de piqûre, il est conseillé d'éviter les gestes brusques, de se vêtir de vêtements clairs et d'un chapeau à larges rebords pour bien se protéger la tête. En cas d'attaque massive, il est conseillé de s'enfuir rapidement en tournant le dos au nid et de s'éloigner le plus possible de celui-ci (au moins 100 mètres).

Les désinsectiseurs devront porter une combinaison de protection intégrale faite d'un tissu double couche très résistant, d'un casque à visière rigide et d'une paire de gants en caoutchouc.

11/ Que faire en cas de piqûre ?

Ne paniquez pas, **une piqûre unique est dans la plupart des cas bénigne** même si elle est douloureuse ! En cas d'allergie au venin des hyménoptères, de piqûre dans une muqueuse, de réaction anormale, ou en cas de piqûres multiples : faites immédiatement appel au Service d'Urgence via le numéro **112**.

12/ J'ai un rucher, à qui faire appel ?

Si vous avez un rucher, les interventions de destruction de nids dans un rayon d'1km autour de celui-ci devraient être prises en charge par la région wallonne au travers des sections apicoles.

Attention, vous devez être enregistré auprès de l'AFSCA.

La démarche est reprise dans la fiche disponible via ce lien : https://www.uvcw.be/no_index/files/15697-aide-regionale-pour-les-apiculteurs.pdf

Vous pouvez également vous faire connaître de l'association afin de participer aux différentes actions qui seront menées.



Bon à savoir !

A noter que M. François Fleuru, apiculteur très actif à Frameries, continue aussi à intervenir sur le terrain, et ce, gratuitement. L'investissement des forces locales est à souligner !

Important !

Comme vous l'avez compris, il s'agit d'un problème d'ampleur mais les moyens humains sont limités. Il est donc demandé de faire preuve de tolérance si une réponse ne vous est pas apportée dans la journée.

Pour plus d'informations :

Service environnement : 065/611.211 - environnement@frameries.be

